



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 7100 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE la pénurie de médecins affecte tout le Québec, mais qu'elle affecte la région montréalaise de façon particulière. Deux millions de Québécois sont sans médecin de famille dont 600 000 Montréalais;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec se doit moralement et légalement d'assurer à chaque citoyen les services d'un médecin de famille;

ATTENDU QUE trop de contraintes s'appliquent aux nouveaux médecins de famille qui veulent pratiquer au Québec, particulièrement à Montréal;

ATTENDU QUE les cibles visées par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans ses Plans régionaux d'effectifs (PREM) de 2012 sont inférieures au nombre de médecins de famille qui graduent annuellement, ce qui a conduit certains gradués à chercher du travail hors Québec et à limiter l'embauche de médecins formés ailleurs;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale de :

- (1) Mandater le ministre de la santé pour qu'il réduise les restrictions imposées aux médecins de famille qui désirent pratiquer au Québec et à Montréal;
- (2) Exiger du ministre qu'il augmente le nombre d'effectifs prévu dans ses Plans régionaux d'effectifs médicaux (PREM), s'ils demeurent en force, de manière à recruter les médecins de famille nouvellement gradués.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Henri-François Gautrin, député de Verdun

20 Nov. 2013

Date de signature de l'extrait